

**CFTC DDFIP Pas-de-Calais**



**S'engager pour chacun, Agir pour tous !**

**C A P Locale du 6 juillet 2018**

**Catégorie C**



**Révisions des comptes rendus  
d'entretiens professionnels.**

Cette CAP Locale « restreinte élargie » s'est tenue dans les locaux de l'Immeuble Brassard le 6 juillet 2018 à partir de 9h30 et s'est terminée à 11 h 30 . La présidence était assurée par Mme Isabelle Jouinot.

Le secrétariat a été pris en charge par Mme Sabine Santerne, et le secrétariat adjoint par SFP Finances Publiques.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ F O DDFiP 62
- ☞ CGT DDFiP 62
- ☞ S F P DFFiP 62
- ☞ Alliance Unsa - Cftc

**Les représentantes de l'Alliance UNSA - CFTC**

**Stéphanie Pruvost, Titulaire**

**Trésorerie de Saint-Venant**

**Frédérique Davigny, Experte**

**S I P Lens-Sud**

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**

**CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.**

Compte rendu de la CAP Locale du 6 juillet 2018

## Parité



- Côté Direction, 9 personnes présentes soit, 5 Femmes, 4 Hommes,
- Côté Syndicats, 9 personnes présentes soit 4 Femmes, 5 Hommes

Ce n'est certes pas une nouveauté, mais, nous tenons à rappeler une fois de plus que CFTC DDFiP 62 a depuis toujours contesté et dénoncé le système archaïque, injuste et dévalorisant de l'entretien professionnel qui ne reflètent nullement la réelle valeur de l'agent soumis à cette expertise.

Au total, cette année, 2 collègues de catégorie C ont engagé un recours en CAP Locale dans le cadre de leur entretien professionnel. Il s'agit d'une réelle chute libre du nombre de dépôt de recours. En effet, l'année dernière, 12 collègues avaient fait recours. Ils sont 6 fois moins nombreux cette année. Mais, cela ne signifie nullement que les collègues de catégorie C de notre département soient satisfait(e)s de leurs entretiens professionnels. Cela signifie juste qu'ils savent pertinemment bien que le système du recours ne leur ouvre que de très faibles espoirs d'amélioration de leur estimation professionnelle. Alors, pourquoi perdre son temps dans une procédure quasiment verrouillée avant même son ouverture !!!!

**Le 1er dossier était AAP1.** L'agent concerné a obtenu l'amélioration de son appréciation ainsi qu'une croix placée en meilleure position dans le tableau synoptique. Nous sommes abstenus de voter, trouvant que le vote Contre ne reconnaissait pas un léger effort de la direction, et que le vote Pour en reconnaissait nettement trop !!

**Le second dossier était AAP 2 :** L'agent n'a malheureusement pas obtenu grand'chose, si ce n'est une légère modification de son appréciation. Nous ne participions pas à ce vote.

Au cours des débats, nous avons bien ressenti la volonté de la commission de ne pas contredire les avis rendus par l'autorité hiérarchique.

